



Mairie d'OLLOIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024

Date de la convocation au Conseil Municipal : 12 janvier 2024

Présents : Pierre SAVIGNAT, Maire par intérim ; Alain HÉRITIER, Adjoint ; Claire VOLPI, Stéphane BÉAL, Jérôme RENOUARD et Vincent BAFFALEUF.

Absente : Valérie BUISSON.

Représentés : Charlotte COGAN a donné son pouvoir à Claire VOLPI ; Christophe DEMONCHY a donné son pouvoir à Alain HÉRITIER.

Secrétaire : Claire VOLPI est nommée secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du 08 décembre 2023

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

2/ Travaux de voirie Communale – Demande de subventions – Programme 2024-2026

Le conseil municipal décide d'effectuer en 2024 des travaux de réparation de la voirie communale sur trois chemins du village qui sont très endommagés; ces travaux consistent principalement en la création d'un enrobé.

Le Maire par intérim présente les devis de l'Entreprise POUDEYROUX :

- Chemin du Puy d'Olloux : 23 649,50 € H.T.
- Chemin des Quatres vents : 23 043,00 € H.T.
- Chemin de la Roche du Grelet : 13 597,00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer en 2024 les travaux de réparations de voirie communale sur les chemins communaux désignés ci-dessus, ces travaux sont estimés à 60 289,50 € H.T.

Il sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2024 et du Département au TITRE du FIC 2024 pour la réalisation de ce programme.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES		
Travaux	DETR	FIC	Commune d'Olloux
60 289,50	18 086.85	24 115,80	18 086.85
60 289,50		60 289,50	

Échéancier prévisionnel : Les travaux seront effectués en été ou en automne 2024.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

3/ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Point reporté au prochain conseil car l'avis du Comité Social Territorial du CDG 63 n'a pas encore été rendu à ce jour.

4/ Extension de l'arrêté 2015-26 réglementant l'accès à certaines voies, portions de voies ou à certains secteurs de la Commune

Le Maire par intérim exprime son souhait d'étendre l'arrêté 2015-26 réglementant l'accès des véhicules à moteur à certaines voies, portions de voies ou à certains secteurs de la Commune, pour plusieurs raisons :

- Préserver les milieux naturels, les espèces végétales et animales de la commune, reconnus comme remarquables, notamment par les classements suivants :
- Préserver la qualité remarquable des paysages et des sites et assurer leur mise en valeur écologique, esthétique et touristique, et particulièrement le site naturel classé des Gorges de la Monne classé depuis 1979 ;
- Assurer la tranquillité des zones d'habitation du village d'Olloix, du Lotissement du Loup et du hameau de Grandchamp et de les protéger des désagréments liés à la circulation des véhicules à moteur sur les chemins (bruit, parking illégal, poussière...) ;
- Assurer la tranquillité et la sécurité des promeneurs, la commune d'Olloix étant un lieu connu et très fréquenté par les randonneurs : GR 30, PR Puy d'Ozenne, PR Gorges de la Monne, chemin de Compostelle et autres itinéraires valorisés ;
- Préserver la qualité des chemins de randonnée pédestre, VTT et équestres, les chemins étant facilement érodés (arène granitique) et la commune ayant des difficultés financières à assurer l'entretien de ces chemins ;
- Garantir la présence d'activités agricoles, notamment le pastoralisme (présence de parcs à moutons)

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

5/ Questions diverses

5.1/ Eglise : De nouvelles peintures ont été découvertes au niveau du transept. Une solution est à l'étude afin de prendre en charge les travaux de restauration.

5.2/ SIVOS : Le nouveau Président est Monsieur Sylvain BARRAT.

5.3/ Défibrillateur : un contrat de maintenance a été signé pour la vérification du défibrillateur.

5.4/ Camping : les travaux de réparation de la toiture sont pris en charge par l'assurance

.....Fin du Conseil.....

Signature du Maire Par Intérim,

Pierre SAVIGNAT

Signature de la Secrétaire de Séance,

Claire VOLPI